## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- Zi Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers

En exercice: 40 Présents: 26 Votants: 33 L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 8 décembre 2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET: TARIFS DECHETERIES 2017** 

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel); Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux); Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche); Myriam CATTANEO (Les Echelles); Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD, Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur Guiers); François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint-Joseph de Rivière); Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont); Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Jean Paul PETIT, (Saint-Pierre d'Entremont 38); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)

<u>Pouvoirs :</u> Susy REY à Jean Paul CLARET, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Williams DUFOUR à Gilles PERIER MUZET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Céline BURLET à Jean Louis MONIN, Christian LORIDON à François LE GOUIC, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT

**CONSIDERANT** que les tarifs 2017 pour l'accès des professionnels aux déchèteries intercommunales doivent être votés avant le 31 décembre prochain.

**CONSIDERANT** qu'au vu des coûts de collecte et de traitement des déchets qui y sont acceptés, la commission déchets réunie le 15 novembre dernier propose au conseil communautaire de revoir les tarifs pratiqués afin de coller à la réalité de ces coûts et d'intégrer à compter de 2017 un tarif sur les Déchets Dangereux Spécifiques (DDS).

CONSIDERANT que la commission déchets propose les tarifs ci-dessous :

Les tarifs proposés sont les suivants :

cartons, ferraille, papiers : gratuit
 végétaux, bois, PVC : 8 €/m³
 encombrants, gravats : 15 €/m³
 pneumatiques, plâtre : 20 €/m³

amiante: 55 €/m³
DDS: 2 €/kg

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE:

> VALIDE les tarifs de déchèterie pour l'année 2017.

## Le Président.

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 16 décembre 2016,

PREFECTURE DE L'ISERE
2 6 DEC. 2016

Le Président

Denis SEJOURNE